



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

**MARDI 26 SEPTEMBRE 2023, À 16:30 HEURES**

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

### Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

### Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Chantal Lemieux	Directrice Secrétaire-Trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

### Était absent :

Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
----------------------------	---------------------------------

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 août 2023;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 16 août 2023;



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

5. Ressources humaines – Résolutions;
  - 5.1 Responsable des communications – Confirmation de statut
  - 5.2 Secrétaire à la division de la gendarmerie – Confirmation de statut
  - 5.3 Ratification d'embauches
  - 5.4 Modification à l'organigramme – Policier
6. Administration et finances – Résolutions;
  - 6.1 Nomination d'un auditeur – Année fiscale 2023
  - 6.2 Demande de prix 2023-R-127 – Dodge Charger
  - 6.3 Adoption de la liste des comptes à payer
  - 6.4 Budget 2024 – Adoption – Recommandation du Comité Exécutif
  - 6.5 Programme d'immobilisations – Budget 2024
7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;
  - 7.1 Règlement numéro 49 augmentant le fonds de roulement de 4 000 00 \$ à 4 600 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 600 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement – Avis de motion et dépôt de projet
  - 7.2 Projet de politique sur l'utilisation des médias sociaux – Recommandation du CE
8. Dépôt de documents;
  - 8.1 Correspondance
  - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
  - 8.3 Tableau des effectifs
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

### **POINT 1** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16:30 heures.

### **POINT 2** **RÉSOLUTION** **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle  
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

### **ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

CA-23-2608



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-23-2609

### **POINT 3** **RÉSOLUTION**

#### **Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 août 2023**

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2023;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 août 2023 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2610

### **POINT 4** **RÉSOLUTION**

#### **Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 16 août 2023**

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 16 août 2023;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé  
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 16 août 2023;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 16 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 5** **RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS**

CA-23-2611

#### **POINT 5.1** **RÉSOLUTION**

##### **Responsable des communications – Confirmation de statut**

ATTENDU la résolution CA-23-2508 adoptée le 22 février 2023 par le Conseil d'Administration de la Régie procédant à la nomination de Madame Élane Magnan comme Responsable des communications de la Régie;



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que Madame Magnan a débuté sa période de probation le 13 mars 2023;

ATTENDU qu'elle a complété le 13 septembre 2023 sa période de probation de six (6) mois comme Responsable des communications;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, recommandant de confirmer la nomination de Madame Élane Magnan;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès  
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Élane Magnan au poste de Responsable des communications pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 13 mars 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2612

### **POINT 5.2 RÉSOLUTION**

#### **Secrétaire à la division de la gendarmerie – Confirmation de statut**

ATTENDU les dispositions de l'article 5.07 de la convention collective des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie;

ATTENDU que la personne suivante a complété sa période d'essai de huit cent soixante-dix-huit (878) heures comme Secrétaire à la division de la gendarmerie :

- Madame Carolann Neale;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des Ressources Humaines;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé  
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Carolann Neale au poste de Secrétaire à la division de la gendarmerie de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 27 février 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution  
ou annotation

CA-23-2613

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### **POINT 5.3** **RÉSOLUTION** **Ratification d'embauches**

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des agents temporaires;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes d'agents temporaires, a retenu les candidatures de :

- Émile Guillette
- Gabriel L'Homme
- Antoine Roger
- Jean-Philip Cyr

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay  
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 13 septembre 2023, à titre d'agents temporaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Émile Guillette
- Gabriel L'Homme
- Antoine Roger
- Jean-Philip Cyr

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2614

### **POINT 5.4** **RÉSOLUTION** **Modifications à l'organigramme – Policier**

ATTENDU la résolution CA-23-2523 adoptée par le Conseil d'Administration laquelle confirmait le départ à la retraite de l'Assistant-Directeur Richard Gauthier le 31 décembre 2023;

ATTENDU les représentations faites séance tenante par le Directeur de Police sur les besoins de l'organisation;

ATTENDU la nécessité de modifier l'organigramme policier pour atteindre les objectifs exposés;

ATTENDU le nouvel organigramme soumis aux membres du Conseil d'Administration;

ATTENDU que les changements proposés n'ont pas pour effet d'augmenter le nombre d'employés cadres de l'organisation et n'ont aucune incidence budgétaire;



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac  
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour, décrivant les modifications proposées constitue l'organigramme « policier » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et DE LE RENDRE effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 6** **ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS**

CA-23-2615

#### **POINT 6.1** **RÉSOLUTION** **Nomination d'un auditeur — Année fiscale 2023**

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit nommer un auditeur pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU la correspondance du 13 septembre 2023 de Monsieur Robert Arbour indiquant que les honoraires professionnels de vérification de son cabinet, pour la Régie, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 seront de 15 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard  
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de services professionnels en vérification comptable pour l'année financière 2023 de la Régie au cabinet MPA Inc., et ce, pour un montant de 15 000,00 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2616

#### **POINT 6.2** **RÉSOLUTION** **Demande de prix 2023-R-127 – Dodge Charger**

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat d'un véhicule de patrouille à la suite d'une perte totale d'un véhicule Ford Explorer Interceptor;

ATTENDU que les Ford Explorer Interceptor ne sont plus disponibles;

ATTENDU que la Régie a ciblé différents concessionnaires afin d'obtenir un Dodge Charger;



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la Régie a procédé, par demande de prix, auprès de deux (2) fournisseurs à savoir :

- Trois Diamants Jeep Chrysler (Ste-Victoire-de-Sorel, Québec);
- Rive-Sud Chrysler (Brossard, Québec).

ATTENDU que deux (2) propositions conformes aux exigences demandées ont été reçues;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant de retenir la proposition de « *Rive-Sud Chrysler* » aux prix total de 40 800,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense est conforme au cadre budgétaire établi pour 2023 plus particulièrement au poste financier numéro 22-210-00-724;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'un (1) véhicule Dodge Charger à « *Rive-Sud Chrysler* » pour un montant de 40 800,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Directrice-Secrétaire-Trésorière à signer tous les documents pertinents à ce contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2617

**POINT 6.3**

### RÉSOLUTION

#### **Adoption de la liste des comptes à payer**

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.3 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau  
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 475 676.00 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.





No de résolution  
ou annotation

CA-23-2618

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### **POINT 6.4**

#### **RÉSOLUTION**

#### **Budget 2024 – Adoption – Recommandation du Comité Exécutif**

ATTENDU la présentation réalisée, dans le cadre d'une rencontre préparatoire à la tenue de la séance du Conseil d'Administration, portant notamment sur les prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU l'état des activités de fonctionnement précisant la situation financière réelle estimée au 31 décembre 2023;

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2024 déposées pour un montant total des revenus de 57 675 349 \$;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité Exécutif donnée lors de la séance du 20 septembre 2023 (CE-23-3832) à l'effet d'élaborer les prévisions budgétaires 2024 sur une quote-part globale de 48 112 549 \$;

ATTENDU que ce budget doit recevoir l'approbation des villes et municipalités membres de la Régie;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe  
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

**ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2024, un budget pour un montant total des revenus de 57 675 349\$ incluant une quote-part globale des municipalités de 48 112 549 \$;

D'AUTORISER le virement de l'excédent affecté à l'excédent non affecté d'une somme de 1 000 000 \$ en 2023;

D'AUTORISER le virement au fonds de roulement de 600 000 \$ de l'excédent affecté en 2023;

D'AUTORISER une augmentation du fonds de roulement de 1 000 000 \$ en 2024 en provenance du budget de fonctionnement;

DE TRANSMETTRE, pour approbation, aux villes et municipalités membres de la Régie les prévisions budgétaires 2024 ainsi déposées, le tout conformément aux dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*; »

À la demande du délégué, M. Sylvain Casavant, la présidente procède à la tenue d'un vote, à main levée, sur cette proposition :

Le résultat est le suivant :

Votent en faveur : Mme Nadine Viau,  
M. Daniel Plouffe,  
M. Patrick Marquès,  
Mme Alexandra Labbé,  
M. Martin Dulac,  
M. Marc-André Guertin,  
Mme Mélanie Villeneuve  
M. Stéphane Williams,





## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

M. Yves Lessard,  
Mme Marilyn Nadeau,  
M. Mario Lemay,  
M. Normand Teasdale,

Votent contre : M. Claude Gauthier,  
M. Sylvain Casavant,  
M. Alexandre Bélisle,

En faveur : 12  
Contre : 3

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

CA-23-2619

### **POINT 6.5 RÉSOLUTION**

#### **Programme d'immobilisations – Budget 2024**

ATTENDU les représentations faites sur le Programme d'Immobilisations 2024 de la Régie;

ATTENDU que le Programme d'Immobilisations, pour l'année 2024, est pour un montant de 2 502 700 \$;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay  
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le Programme d'Immobilisations 2024 pour un montant de 2 502 700 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 7**

#### **AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION**

CA-23-2620

### **POINT 7.1 RÉSOLUTION**

Règlement numéro 49 augmentant le fonds de roulement de 4 000 000 \$ à 4 600 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 600 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement – Avis de motion et dépôt de projet

Je, Monsieur Patrick Marquès, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « Règlement 49 augmentant le fonds de roulement de 4 000 000 \$ à 4 600 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 600 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.



No de résolution  
ou annulation

CA-23-2621

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### **POINT 7.2** **RÉSOLUTION**

#### **Projet de politique sur l'utilisation des médias sociaux – Recommandation du CE**

ATTENDU la résolution CE-23-3831 adoptée le 20 septembre 2023;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une politique qui encadre et balise les pratiques d'utilisation des médias sociaux officiels de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU le projet de politique sur l'utilisation des médias sociaux déposé ce jour;

ATTENDU les discussions tenues;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau  
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Gauthier

**ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER la politique sur l'utilisation des médias sociaux de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE FÉLICITER Madame Éline Magnan pour la rédaction de cette politique sur l'utilisation des médias sociaux, laquelle saura favoriser les échanges avec les citoyens dans un climat de respect;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 8** **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

#### **POINT 8.1** **CORRESPONDANCE**

##### **I. Soumise au Comité Exécutif du 20 septembre 2023 :**

Aucune

##### **II. Soumise au Conseil d'Administration du 26 septembre 2023 :**

- a) 26 juillet 2023 Informations et documents soumis au ministère en vue de la rencontre initiale
- b) 20 septembre 2023 Madame Maud Allaire, Présidente Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
  - ▶ Monsieur Alain Généreux, Directeur-Adjoint Ministère de la Sécurité Publique
  - Re : Suivi de la rencontre du 1<sup>er</sup> septembre 2023*



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### **POINT 8.2** **TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

### **POINT 8.3** **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il est procédé au dépôt du tableau des effectifs.

### **POINT 9** **VARIA**

Aucun sujet additionnel n'est traité.

### **POINT 10** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

CA-23-2622

### **POINT 11** **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale  
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

#### **ET RÉSOLU :**

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

  
CHANTAL LEMIEUX  
Directrice Secrétaire-Trésorière

  
MAUD ALLAIRE  
Présidente